



Secrétariat

Distr.
GENERALE

ST/SG/AC.10/C.3/1997/10
22 avril 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMITE D'EXPERTS EN MATIERE DE TRANSPORT
DES MARCHANDISES DANGEREUSES

Sous-Comité d'experts du transport
des marchandises dangereuses

(Treizième session,
Genève, 7-17 juillet 1997,
point 3 a) de l'ordre du jour)

PROJET D'AMENDEMENTS AU REGLEMENT TYPE SUR LE TRANSPORT
DES MARCHANDISES DANGEREUSES

Citernes (troisième partie, chapitres 4.2 et 6.6)

Citernes mobiles - Marques supplémentaires sur les citernes

Transmis par l'expert de l'Allemagne

La proposition de l'Allemagne (ST/SG/AC.10/R.531 et INF.30) concernant la "séquence codée" (l'Allemagne préférant pour l'anglais "tank string" à "coded sequence"), examinée lors du débat sur la question des "Instructions pour les citernes mobiles : séquences codées" (voir ST/SG/AC.10/23, Rapport du Comité d'experts sur sa dix-neuvième session, 2-10 décembre 1996, Genève, par. 94 à 114), n'a pas été adoptée, en dépit des avantages indéniables du système de la séquence codée (commodité d'emploi, repérage facile des citernes ainsi marquées). Il a toutefois été convenu que la question du "marquage supplémentaire des citernes" pourrait être inscrite au programme de travail pour le prochain exercice biennal (voir ST/SG/AC.10/23, par. 211).

L'expert de l'Allemagne entendait pour sa part présenter une proposition concernant le "marquage supplémentaire des citernes" à la prochaine session du Sous-Comité d'experts (Genève, 7-17 juillet 1997).

Entre-temps, la question a été reprise à la dernière session de la Réunion commune RID/ADR, qui s'est tenue du 17 au 21 mars 1997 à Berne. Aucune décision définitive n'a été arrêtée quant à la séquence codée pour les citernes aux fins de l'identification de celles-ci dans le contexte de la restructuration du RID/ADR, en raison du risque d'introduire des divergences entre le RID/ADR et les Recommandations restructurées de l'ONU. Il a par conséquent été convenu de réunir un petit groupe de travail chargé de débayer le terrain et de trouver une solution qui convienne à la fois au RID/ADR et aux Recommandations de l'ONU.

Le groupe de travail devrait se réunir du 21 au 23 mai 1997 à Berlin, avec des représentants de l'Allemagne, des Etats-Unis, de la France, des Pays-Bas, de l'UIP et de l'UIC.

Il semblerait logique d'attendre les résultats de la réunion du groupe de travail avant de soumettre une proposition au Sous-Comité.

Par conséquent, l'expert de l'Allemagne souhaite informer les membres du Sous-Comité qu'il attendra la fin de la réunion du groupe de travail pour rédiger une proposition et présenter celle-ci au Sous-Comité, pour examen.
